

Département du NORD

Arrondissement de DUNKERQUE

Canton d'HAZEBROUCK

COMMUNE D'HAVERSKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N ° 057_2024

Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil, vingt-quatre

Le seize décembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence M. Philippe BLERVAQUE, premier adjoint, en suite de convocation en date du 11 décembre 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Mme Catherine WILLEMS (arrivée à 19h25) Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, Mme Sandrine BILLIAU, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY.

Étaient excusé(e)s : Mme Jocelyne Durut, ayant donné procuration M. Philippe BLERVAQUE. Mme Virginie VASSEUR, ayant donné procuration à Catherine WILLEMS. Mme Domitille DENEUVILLE, ayant donné procuration à Brigitte DELANNOY.

Secrétaire de séance : M. Eddy Rolin



Fin de la séance : 20h

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour les années 2025-2029

Considérant

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée en septembre 2021 par la CCFL, les 8 communes membres, les CAF Nord et Pas-de-Calais et la MSA.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est le contrat d'engagement politique les collectivités et les Caisses d'Allocations Familiales (CAF). Elle traduit les orientations stratégiques définies par les collectivités et les CAF en matière de service aux familles. Elle vise à définir un projet de territoire s'appuyant sur un diagnostic partagé, définissant un plan d'actions cohérent, adapté pluriannuel et évaluable, dans les champs couverts par les CAF et les autres acteurs du territoire.

Elle vise, par ailleurs à favoriser l'émergence d'une démarche de projet à l'échelle intercommunale, tout en préservant les compétences respectives des collectivités.

Enfin, la CTG matérialise l'engagement conjoint des CAF et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux équipements assurant une offre de services aux familles, développés sur le territoire.

Considérant que la signature de la CTG conditionne le maintien des financements bonifiés des équipements par le biais de conventions d'objectifs et de financement « Bonus de Territoire », signées avec les CAF.

Considérant qu'une signature de la CCFL et de l'ensemble des 8 communes membres soit nécessaire pour produire les effets souhaités.

Après avoir entendu le rapport de Catherine WILLEMS, Maire-adjoint ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité (15 voix POUR) de :

- **D'autoriser** le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (période 2025-2029) et la signature avant le 31 mars 2025.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer ladite convention
- **De charger** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Président de la CCFL

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Philippe BLERVAQUE,

Premier Adjoint au Maire d'HAVERSKERQUE

